

Constitution

M. Trudeau: Dans ma lettre, je disais aux premiers ministres que, s'ils voulaient discuter ou faire élucider les diverses possibilités que nous mentionnions, le secrétaire du Conseil privé pour les relations fédérales-provinciales, M. Gordon Robertson, se ferait un plaisir de les rencontrer, eux ou leurs représentants, ce qu'il fait depuis un an, et de leur donner des explications supplémentaires sur le contenu de la lettre. Je leur ai aussi dit que, s'ils le voulaient, nous pourrions leur donner le temps d'exprimer leur opinion au cours de la réunion des premiers ministres projetée pour le début de mai, où nous discuterions, comme en avril dernier, les prix du pétrole et du gaz. Il est donc possible, du moins je l'espère, que je reçoive des lettres avant cette date, mais je crois que nous prendrons un peu de temps à cette réunion pour discuter cette affaire.

M. Brewin: Si les premiers ministres provinciaux répondent à ces lettres du premier ministre, déposera-t-on leurs réponses sur le bureau ou le premier ministre fera-t-il une déclaration pour informer la Chambre en temps utile, afin que nous tous du Parlement nous puissions nous rendre compte de la suite qui est donnée à cette proposition?

● (1640)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est là une pure hypothèse. Si toutes les parties concernées devaient s'entendre et donner leur consentement rapidement d'ici au début de mai, et si les autres parties jugeaient bon d'adopter de telles résolutions d'ici peu, nous serions certainement prêts de notre côté à en discuter d'ici à la fin de juin. Je dois dire que cela ne se ferait que dans l'hypothèse peu plausible que tout le monde soit prêt et consentant à régler cette question aussi rapidement, que tout le monde puisse et veuille le faire. Comme l'un des premiers ministres des provinces l'a dit l'année dernière, nous aurions été heureux de pouvoir le faire quand la reine était au Canada. Il ne faut pas voir là une sorte de délai que je fixe. Je crois que nous pourrions régler cette question aussi bien pendant la prochaine session que maintenant, mais je laisse absolument aux deux Chambres du Parlement et, bien entendu, aux premiers ministres des provinces le choix du moment le plus opportun.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'imagine bien que le très honorable premier ministre a reçu un communiqué adressé à tous les députés du Parlement canadien par la société Saint-Jean-Baptiste de la province de Québec, et qu'il en a pris connaissance. Dans ce communiqué, on peut relever ce qui suit, et je demanderais ensuite au très honorable premier ministre de bien vouloir nous faire ses commentaires à ce sujet, et je cite ledit communiqué:

D'abord que le fédéral et les provinces s'entendent sur une révision de la présente Constitution qui reconnaisse le bi-nationalisme canadien comme élément constitutif du pays, établisse clairement les champs de compétence respectifs du gouvernement fédéral et provinciaux, précise leurs pouvoirs de percevoir et de dépenser et créer un tribunal constitutionnel offrant toutes les garanties d'impartialité.

En second lieu, lorsque cette révision aura été faite, il faudrait qu'il y ait une conclusion d'une entente, non seulement entre les dix provinces, mais aussi entre les deux nations constituantes du pays sur un processus d'éventuels amendements constitutionnels.

Et dans le dernier paragraphe, on semble se rapprocher de l'idée que vient d'émettre le très honorable premier ministre.

Finalement, quand ces deux conditions auront été remplies, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui constitue notre Constitution actuelle pourra être abandonné et la nouvelle Constitution promulguée, rapatriant, de ce fait, notre Constitution.

[M. Brewin.]

Ce sont les vœux contenus dans ce communiqué.

Si le très honorable premier ministre en a pris connaissance, pourrait-il faire des commentaires à ce sujet si c'est le processus qu'il entend suivre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la réponse est non. Je me permets de dire au député de Bellechasse (M. Lambert) que ce n'est pas non plus ce que veut le député de Roberval (M. Gauthier), le porte-parole du parti créditiste. Au nom de son parti, il n'a rien indiqué de ces questions. Il a indiqué, si je l'ai bien suivi, deux conditions essentielles et fondamentales: le droit de veto pour le Québec et l'absence d'une mesure par laquelle le gouvernement fédéral pourrait amender la Constitution sans le consentement unanime des provinces. Ce sont les deux seules conditions qu'il a posées. Le député de Roberval incline la tête en signe d'assentiment. Je suis très heureux de lui apprendre que s'il lit attentivement la formule, il se rendra compte que je propose ces deux conditions, qu'il a raison de juger essentielles. Elles sont effectivement réalisées dans les propositions que je fais. Donc je me permets de compter sur l'appui du parti créditiste pour ce geste que je veux poser.

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question sur la déclaration des plus valables qu'il vient de faire. Comme nous sommes tous d'accord sur l'importance fondamentale de la question, le premier ministre serait-il disposé à permettre au Parlement, au nom du peuple canadien, de prendre une part plus active à la discussion permanente qu'il envisage relativement au rapatriement de notre constitution et d'une formule d'amendement appropriée, en renvoyant les documents qu'il a déposés aujourd'hui à un comité du Parlement qui en ferait l'étude et tiendrait des audiences publiques, pas nécessairement dans l'immédiat, mais peut-être après que les premiers ministres provinciaux auront présenté leurs réponses initiales, en supposant bien entendu qu'ils n'acceptent pas d'emblée les propositions du gouvernement?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune objection essentielle à de telles mesures, cependant je voudrais souligner au député qu'il me semble que nous nous tromperions tous si nous pensions que ce problème pourrait être résolu par un comité de la Chambre. A mon avis, les études de la constitution et, d'ailleurs les attitudes des porte-parole des différents partis révèlent une approbation sans réserve des méthodes dont nous avons discuté ici cet après-midi. Dans une prochaine étape, il faudra voir si les provinces sont d'accord. Si oui, je propose que nous en saisissions alors, et non pas maintenant, un comité de la Chambre, aux fins d'une étude plus approfondie. Si elles ne sont pas d'accord, je pense que ce serait une erreur de leur part, mais je tiendrai certainement compte de la proposition du député qui vise à expliquer aux citoyens du Canada qu'un comité de cette Chambre aidera de toute façon à faire changer les provinces d'avis.

Je pense que, dans un premier temps il faut savoir si les provinces sont d'accord. Si oui, nous n'aurons aucune difficulté. Si non, nous devons nous demander si le Parlement devra prendre les mesures que j'ai proposées, et qui, je pense, ont été très brièvement, mais aussi très précisément décrites par le député d'Halifax. C'est ce que je préférerais. Si la Chambre désire s'attarder sur ce sujet pour d'autres raisons, je ne ferai aucune objection. C'est aux leaders à la Chambre de voir si le sujet est suffisamment important à l'heure actuelle pour le renvoyer en comité.